

L'an deux mil vingt, le huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LE POTIER A, LE MOAL A, LANGLOIS R, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, TREHOREL S, BOIN C, EDY A, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FOULFOIN F.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- * devis vitrage microcrèche
- * participation de la commune au projet Ecole Numérique Rurale de l'école Ste-Jeanne d'Arc

Karine Foulfoin prend la parole afin d'apporter des informations administratives sur les Conseils Municipaux :

- convocation : le Conseil Municipal accepte de recevoir les convocations par mail. Chaque élu devra accuser réception par retour de mail de sa convocation.

Gildas Pérennez soulève le problème du temps d'envoi des mails car certains les reçoivent instantanément et d'autres le lendemain. Les convocations par mail seront envoyées la semaine précédente, le délai légal est de trois jours ouvrés.

- délibérations : chaque décision prise par le Conseil Municipal fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité de la Préfecture qui statue sur sa conformité. Les délibérations sont consultables en mairie.

- compte-rendu : ils seront transmis par mail aux élus après chaque réunion. En cas de désaccord avec un point, il est possible de contester dans les 3 jours suivant sa réception.

Puis, à chaque début de séance, les élus signent le compte-rendu pour l'approuver. Il est ensuite consigné dans un registre qui est lui aussi consultable en mairie et il est mis en ligne sur le site de la commune : treve.fr

- décisions budgétaires : les budgets et délibérations budgétaires sont transmis au contrôle de légalité de la Préfecture. Toutes les écritures comptables (dépenses et recettes) sont envoyées au Trésor Public pour vérification. La Chambre Régionale des Comptes peut aussi vérifier la régularité des écritures.

COMMISSIONS COMMUNALES – CCAS – REPRESENTAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que le Maire est membre d'office de toutes les commissions. Chacune d'entre elles doit être composée d'au moins 5 membres, il est proposé de nommer au moins 4 membres de la majorité et au moins 1 membre de la minorité dans chaque commission. Des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent y participer.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les commissions suivantes :

1- COMMISSIONS COMMUNALES

- commission voirie, réseaux, affaires agricoles, travaux :

- Président : Maurice TILLY

- Membres : Gérard MATHECADE - Vincent TREHOREL – Frédéric FOULFOIN – Régis LANGLOIS – Alain LE POTIER – Isabelle ROLLAND – Anthony EDY

- commission terrains, environnement, fleurissement :

- Président : Maurice TILLY

- Membres : Gérard MATHECADE – Brigitte JEGLOT – Anthony EDY – Isabelle ROLLAND – Alain LE POTIER

- commission bâtiments, habitat, urbanisme :
 - Président : Gérard MATHECADE
 - Membres : Laure IVANOV – Brigitte JEGLOT – Régis LANGLOIS – Anthony EDY – Anthony BASSET – Emma BERNARD

- commission finances :
 - Président : Gildas ADELIS
 - Membres : Gérard MATHECADE – Laure IVANOV – Maurice TILLY – Emma BERNARD – Anthony BASSET – Sophie OLLITRAULT – Gildas PERENNEZ – Régis LANGLOIS – Céline BOIN

- commission personnel :
 - Président : Gildas ADELIS
 - Membres : Gérard MATHECADE – Vincent TREHOREL – Frédéric FOULFOIN – Alain LE POTIER – Céline BOIN – Maurice TILLY

- commission enfance, jeunesse, sports, culture :
 - Présidente : Laure IVANOV
 - Membres : Sophie OLLITRAULT – Sylvie DORE – Isabelle ROLLAND – Evelyne AUFFRET – Anthony BASSET – Céline BOIN – Emma BERNARD

- commission communication, bulletin municipal, site Internet :
 - Président : Anthony BASSET
 - Membres : Laure IVANOV – Gildas PERENNEZ – Evelyne AUFFRET – Céline BOIN – Emma BERNARD

- commission animations, associations :
 - Président : Emma BERNARD
 - Membres : Allison LE MOAL – Anthony EDY – Evelyne AUFFRET – Anthony BASSET

- commission adjudication des marchés :
 - Président : Gildas ADELIS
 - Membres titulaires : Gérard MATHECADE – Brigitte JEGLOT – Anthony BASSET
 - Membres suppléants : Maurice TILLY – Sophie OLLITRAULT – Emma BERNARD

- Commission consultative de contrôle chargée de la régularité électorale :
 - Membres : Evelyne AUFFRET – Alain LE POTIER – Allison LE MOAL – Brigitte JEGLOT – Gildas PERENNEZ

- commission santé :
 - Président : Gildas ADELIS
 - Membres : Laure IVANOV – Gérard MATHECADE – Sophie OLLITRAULT – Sylvie DORE – Allison LE MOAL – Isabelle ROLLAND – Evelyne AUFFRET – Emma BERNARD

2- CCAS

- Président : Gildas ADELIS
- Membres élus : Evelyne AUFFRET – Allison LE MOAL – Laure IVANOV – Sophie OLLITRAULT
- Membres représentant la population (enfance, famille, personnes âgées et personnes handicapées): Antoine MAHE – Katia JOUAN (Madame Auffret se charge de trouver 2 autres membres)

3- REPRESENTANTS COMMUNAUX

- **Conseil d'école – école publique** (2 titulaires) : Gildas ADELIS – Emma BERNARD
- **Ecole privée** : Membre titulaire : Gildas ADELIS
Membres suppléants : Emma BERNARD – Brigitte JEGLOT
- **Syndicat d'Eau LA MOTTE TREVE** :
Membres titulaires : Gildas ADELIS – Maurice TILLY – Frédéric FOULFOIN- Régis LANGLOIS
Membres suppléants (2) : Gérard MATHECADE – Anthony BASSET
- **ASCRL** : Membres titulaires (2) : Laure IVANOV – Sylvie DORE
Membres suppléants (2) : Evelyne AUFFRET – Gildas ADELIS
- **SDE** : Membre titulaire : Gérard MATHECADE
Membre suppléant : Vincent TREHOREL
- **Correspondant défense** : Gérard MATHECADE
- **Délégué CNAS** : Gildas ADELIS

INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA DELEGUEE

Monsieur le Maire rapporte que l'article L2123-23 du CGCT fixe les indemnités des élus d'une commune dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les indemnités sont les suivantes :

- pour le Maire : 51,60 % de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 2 006,93 € brut
 - pour les adjoints : 19,80 % de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 770,70 € brut
 - pour les délégués : 6% de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 233,36 € brut
- soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 6 093,79 € brut.

En 2008 et en 2014, cette enveloppe indemnitaire avait été fixée à un montant correspondant à la rémunération du Maire et de 4 adjoints. Il est proposé de conserver cette modalité de calcul et de répartir cette enveloppe budgétaire entre le Maire, 5 adjoints et 1 délégué.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la répartition suivante :

- indemnité du Maire : 36,19 % de l'indice 1027 soit 1 407,57 € brut

- indemnité des adjoints : 13,88 % de l'indice 1027 soit 539,85 € brut
 - indemnité du délégué : 3,36 % de l'indice 1027 soit 130,68 € brut
- soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 4 237,50 € brut.

Ce qui représente une économie de 1 856,29 € mensuel soit 22 275,48 € annuel par rapport au tableau des indemnités dont peuvent bénéficier les élus d'une commune de notre strate.

Ces indemnités prendront effet à compter de la date de prise de fonction soit le 27 mai 2020 pour le Maire et la déléguée et le 9 juin 2020 pour les Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (R.Langlois), donne son accord pour l'attribution des indemnités telles que mentionnées ci-dessus.

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Pas d'information transmise par le Tribunal. Point à reporter en juillet.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Pour information, le budget communal possède deux lignes de trésorerie. Ce sont des ouvertures de crédits que la commune peut débloquer puis rembourser à sa guise selon ses besoins en trésorerie. La ligne souscrite auprès du Crédit Agricole est de 200 000 € (à renouveler en octobre). A ce jour, rien n'est débloqué. Chaque trimestre, des intérêts sont à rembourser (Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.10% soit 0.69 %).

La seconde ligne de trésorerie est souscrite auprès la Banque Postale pour un montant de 150 000€. A ce jour, elle est débloquée à hauteur de 100 000 €. Il est nécessaire de la renouveler.

La proposition de la Banque Postale est la suivante :

Prêteur	La Banque Postale
Nature	Ligne de trésorerie
Montant	150 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia (en mai : -0,455%) + marge de 1,14 % (0,86 % précédent contrat) soit environ un taux de 0,68%
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	400 €
Commission de non utilisation	0,150 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/versements – procédure de crédit d'office Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer les documents d'y rapportant.

REGIE ARGENT DE POCHE

Laure Ivanov informe que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d'été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une 1^{ère} expérience
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- créer du lien entre les jeunes, élus et agents
- découvrir les structures municipales
- découvrir les métiers
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30 min de pause). Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L'indemnisation est fixée à 15€ par mission. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Comme l'été passé (10 jeunes pour 36 missions), il est proposé de mettre en place l'opération « argent de poche ».

Laure Ivanov ainsi que Monsieur le Maire et les employés communaux ont travaillé sur les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes. Toutefois, le nombre de missions est restreint par rapport à l'été dernier car la bibliothèque n'a aucun besoin et les règles sanitaires de l'accueil de loisirs ne permettent pas de faire toutes les activités et sorties. Les missions suivantes, au nombre de 31, pourraient être mises en place :

- accueil de loisirs : accompagnement sorties piscine (5 missions)
- binage cimetière (8 missions)
- nettoyage des jeux de l'étang et du Presbytère (2 missions)
- désherbage parterres communaux et nettoyage terre-pleins du bourg (4 missions)
- nettoyage bois de Brocheboeuf (2 missions)
- peinture mur extérieur école publique (4 missions)
- peinture porte wc extérieur école publique (2 missions)
- aide au nettoyage de l'église avant travaux sur la voûte (4 missions)

Pour 31 missions, le budget prévisionnel est de 465€.

15 jeunes nés en 2002, 2003 et 2004 ont posé leur candidature. Afin de proposer 3 missions par jeune, il est proposé de ne sélectionner que 10 ou 11 jeunes.

Quatre d'entre eux ayant déjà participé l'été dernier ne seront pas retenus.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ accepte la mise en place de l'opération « argent de poche »
- ▶ accepte la liste des missions proposées
- ▶ accepte le nombre de jeunes bénéficiaires de cette opération
- ▶ décide que le budget alloué est de 465 €
- ▶ autorise Monsieur le Maire pour signer les contrats et tous les autres documents s'y rapportant.

REMISE ET REPORTS DES LOYERS DES COMMERCES COMMUNAUX

Anthony Basset explique qu'il est proposé d'apporter une aide financière aux deux restaurants de la commune, dont les locaux sont propriétés communales, en annulant le loyer d'avril et en reportant les

loyers de mai et juin. Un échéancier sera mis en place pour lisser ces deux loyers qui devront être payés avant le 31 décembre.

Frédéric Foulfoin propose d'annuler aussi le mois de mai car la pandémie a obligé les restaurants à fermer jusqu'au 2 juin. Il est aussi évoquer d'annuler 1 mois pour la crêperie et 2 mois pour l'hôtel restaurant.

Laure Ivanov rappelle que la crêperie a ouvert avec des plats à emporter fin avril et qu'elle a confectionné les repas de la cantine du 12 au 29 mai. L'hôtel aurait aussi pu rouvrir avant mais c'est un choix de la gérante.

Céline Boin et Anthony Basset pensent que ces deux situations sont difficilement comparables car le montant des loyers n'est pas le même, ni le chiffre d'affaires.

Monsieur le Maire insiste que le caractère d'équité entre ces deux commerces et fait deux propositions :

- 1- annulation des loyers d'avril et mai et report des loyers de juin et juillet : 6 voix pour (B. Jéglot, S. Doré, F. Foulfoin, G. Pérennez, A. Edy et M. Tilly)
- 2- annulation du loyer d'avril et report des loyers de mai et juin : 13 voix

Le Conseil Municipal retient donc la 2^{ème} proposition à savoir : annulation du loyer d'avril et report des loyers de mai et juin.

LOYER MAISON 5 RUE DES PERRIERES

Gérard Mathécade informe que la commune est propriétaire de cette maison depuis le 25 mai dernier. Cet achat va permettre l'extension de la maison des lutins.

En attendant le démarrage des travaux, le précédent conseil municipal avait décidé de maintenir ce logement en location avec le locataire actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le loyer à 400 € par mois.

SALLE DES FETES : DEVIS VERIFICATION PERIODIQUE AVANT PASSAGE COMMISSION DE SECURITE

Gérard Mathécade explique qu'il a pris contact avec Dekra, Apave et Socotec pour obtenir un devis pour le contrôle des installations électriques, gaz, ventilations, alarme ainsi que le contrôle de solidité des placards situés sous la scène.

Ces attestations de conformité seront demandées par la Préfecture lors de la visite de la commission de sécurité de la salle des fêtes. La commission de sécurité passe tous les trois ans, la prochaine visite devrait avoir lieu à la fin de l'été ou à l'automne.

Gérard Mathécade précise que le certificat de solidité avait déjà été demandé par les services préfectoraux en 2017 et que ces derniers avaient accepté un report jusqu'en 2020.

Les devis sont les suivants :

entreprise	Vérification électricité, gaz, ventilation	Vérification solidité de la scène
APAVE	480 € HT	
SOCOTEC	330 € HT	1400 € HT
DEKRA	Pas de réponse	

Sylvie Doré et Régis Langlois demandent un deuxième devis concernant la vérification de la solidité de la scène afin de pouvoir comparer.

Gérard Mathécade dit avoir relancé de nombreuses fois les 2 cabinets sans succès.

Aussi, il propose de retenir Socotec, cabinet le moins-disant, ce qui est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (R.Langlois).

MICROCRECHE : DEVIS VITRAGE

Monsieur le Maire dit que ce point va être discuté ce soir mais qu'aucune décision ne sera prise car il va être demandé des renseignements supplémentaires.

Gérard Mathécade explique qu'en début d'année, le Conseil Municipal avait été sollicité pour la mise en place de voiles d'ombrage à la microcrèche. En effet, la salle principale dispose de grandes baies et, lors des journées ensoleillées, les températures sont élevées à l'intérieur du bâtiment.

La Scop A l'Abordage avait fait parvenir un devis d'un montant de 10 849,27 € HT pour ces voiles et proposait de participer à cet achat à hauteur de 2 750 € HT.

Le Conseil Municipal avait refusé et proposait l'installation de vitrage anti-chaleur.

Gérard Mathécade a donc contacté quatre entreprises : Fraboulet, Baies Alu, Jossé et Renouard.

Le devis de Fraboulet s'élève à 2 152 € HT. Celui de Baies Alu est de 1 725,31 € HT mais cette société semble incertaine sur l'efficacité de ce vitrage et propose plutôt un store solaire intérieur pour un montant de 2 285,80 € HT. Certains élus sont aussi sceptiques sur l'efficacité des vitrages anti-chaleur et la Scop refuse l'installation de store intérieur.

Gildas Pérennez pense que si le conseil retient le vitrage, il vaut mieux faire intervenir l'entreprise Fraboulet car c'est elle qui a posé le vitrage existant, et ce pour éviter les problèmes de garantie décennale et de renvoi de responsabilités d'une entreprise à l'une autre en cas de problème.

Monsieur le Maire dit que le cabinet Château propose des stores à l'extérieur.

Aussi, Monsieur le Maire propose de se renseigner sur ces propositions et d'envoyer un mail aux élus afin de chacun se prononce rapidement pour que les travaux soient faits avant l'été.

VOIRIE : POINT SUR LES BESOINS

Maurice Tilly fait le point sur les travaux de voirie :

► point-à-temps automatique : pour information, le passage a été programmé pour 8 tonnes d'enrobé. L'entreprise Eiffage a été retenue pour un devis de 5 840 € HT. Maurice Tilly et Alexandre Nouvel vont lister les lieux de passage avant une intervention fin août. En attendant, les employés communaux mettront de l'enrobé à froid sur les routes en nécessitant.

► programme voirie rurale 2020 : la commission voirie, réunie le 15 janvier dernier, a validé le programme suivant pour les travaux de voirie rurale 2020, La commune adhère au groupement de commandes voirie de LCBC :

Routes retenues	linéaire	Estimatif en HT
Route Sous-le-Bois / Sous-les-Forges	1 875 ml	65 980 €
Route La Croix Caradec / Le Méneac (en limite de Loudéac)	500 ml	14 468 €
chemin d'exploitation Gaec Olsolai (dont 50% à la charge du Gaec)	200 ml	14 035 €

L'an passé, la route de la Brévelaye avait été refaite (50 % à la charge de la commune et 50% à la charge du Gaec de Boivelaye) et des reprises sont à effectuer à cause de malfaçons.

► projet curage des douves : Maurice Tilly et Alexandre Nouvel vont reconnaître les endroits où les douves doivent être nettoyées. Des devis seront demandés à entreprises Buchon, Le Bihan, Connan et Carrée.

Frédéric Foulfoin et Alain Le Potier reviennent sur les dégâts causés lors de l'orage et notamment de douves bouchées et le talus non entretenus par les agriculteurs qui n'ont pas pu retenir l'eau dans plusieurs coins de la commune.

Frédéric Foulfoin rappelle qu'une délibération avait été prise par le précédent Conseil Municipal en 2018 décidant que les travaux de curage des douves et de nettoyage des route faisant suite à des intempéries seraient à la charge des propriétaires ou locataires de parcelles si ces derniers n'avaient pas fait les travaux nécessaires pour éviter le ruissellement sur la route et les douves. Ce point sera revu lors de la commission voirie le 19 juin.

Maurice Tilly explique que le service Environnement de LCBC a entamé une campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs pour replanter les talus. Deux agriculteurs de la commune y ont répondu favorablement.

CONVENTION LCBC POUR DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

En 2018 et 2019, le Conseil Municipal avait donné son accord pour reverser une participation de 25% d'un montant maximal de 150 € aux particuliers qui faisaient appel à une entreprise pour la destruction d'un nid de frelons sur leur propriété sachant que LCBC prend aussi en charge 50%.

Anthony Basset pense que la destruction des nids de frelons devrait être intégralement prise en charge car c'est d'utilité publique.

Toutefois, LBCB ne va pas augmenter sa participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouvellement cette opération en 2020.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITE (ENIR) DE L'ECOLE SAINTE-JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, l'école des Perrières a bénéficié du programme ENIR destiné à renouveler le parc informatique des écoles rurales qui ont bénéficié du projet Ecole Numérique Rurale en 2009. L'école s'est équipée en matériel informatique (12 tablettes, 2 ordinateurs portables, 1 vidéoprojecteur interactif) pour un montant de 8 091 € HT subventionné à 50% par l'Académie.

L'Académie relance ce projet cette année et l'école Sainte-Jeanne d'Arc souhaite en bénéficier pour l'achat d'un vidéoprojecteur interactif et 2 ordinateurs portables pour un montant de 3 400 € HT.

Or, la subvention de 50% ne peut être accordée que si la commune investit a minima la même somme à l'école publique en 2020. Mais il n'est prévu aucune dépense pour l'école publique.

Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune, dans un souci d'équité entre les deux écoles, verse une participation de 50% de la dépense à l'école privée sous forme de subvention.

La directrice de l'école privée va prendre contact avec l'OGEC pour savoir si cette association peut prendre en charge les 50% restant.

En cas de refus, la participation de la commune ne sera pas versée et sera annulée.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 16 voix pour et 3 abstentions (S. Doré, M. Tilly et R. Langlois) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

1- Report du feu d'artifice

Le feu d'artifice a été commandé en février et devait être tiré le 12 juillet. Les contraintes sanitaires nous obligent à l'annuler. La société Vos Nuits Etoilées demande qu'une date soit fixée l'été prochain mais exige que 84 % de la dépense soit 1 680 € soit payée cette année.

Avec discussion avec le Club des Jeunes, la date retenue est le dimanche 11 juillet 2021.

2- Départ agent contractuel

Madame Isabelle Hervo travaille la cantine depuis janvier 2009 à raison de 1h30 par jour scolaire. Elle ne souhaite pas renouveler son contrat en septembre. Le Conseil décide de lui offrir un bouquet de fleurs et un bon d'achat de 150 € pour la remercier du service effectué durant 11 ans.

Elle sera saluée lors du pot du 26 juin prochain.

3- Défibrillateur

Monsieur le Maire explique que, depuis le 1^{er} janvier dernier, les bâtiments tels que la salle Kergohy doivent être équipés d'un défibrillateur. Une discussion est en cours pour amener celui de la salle des fêtes à la salle Kergohy et d'en acheter un autre qui serait installé soit sur la façade de la salle des fêtes soit sur le pignon de la mairie.

Deux devis sont à l'étude : la société Sano Pharm (avec qui la commune travaille déjà) pour un montant de 1 652,50 € HT et Biomesnil Médical pour 2 092,40 € HT. Il convient de rencontrer ces deux sociétés car les prestations ne sont pas tout à fait les mêmes.

Régis Langlois s'interroge sur le prix du contrat de maintenance. Monsieur le Maire précise que les contrats de maintenance feront aussi l'objet d'une étude avant la prise de décision.

Ce point sera revu par le Conseil Municipal après l'été.

Maurice Tilly s'est renseigné auprès du Centre de Secours de Loudéac qui propose des formations défibrillateur pour les employés communaux, élus, responsables d'associations ... pour un coût de 12 € par personne.

4- Elargissement horaires ouverture microcrèche

Actuellement, la microcrèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Monsieur le Maire est sollicité pour autoriser l'élargissement des horaires d'ouverture à 19h. Accord du Conseil.

5- Distribution de masques

Gildas Pérennez s'étonne que la commune n'ait pas fait de distribution de masques. Monsieur le Maire rappelle que c'est une initiative de l'ancienne municipalité et qu'il ne peut donc pas répondre à cette question. Laure Ivanov, étant déjà Adjointe, explique que la précédente municipalité, grâce aux couturières bénévoles, a fourni des masques aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes fragiles estimant que le reste de la population pouvait confectionner des masques ou s'en fournir pour d'autres biais.

6- Bulletin municipal :

Laure Ivanov a réuni la commission pour travailler sur le bulletin qui sera distribué en juillet. Les élus suivants se portent volontaires pour sa distribution : Laure Ivanov, Gérard Mathécade, Sophie Ollitrault, Vincent Tréhorel, Brigitte Jégot, Anthony Edy, Evelyne Auffret, Céline Boin, Anthony Basset, Emma Bernard, Maurice Tilly et Gildas Adelis.

Des secteurs seront faits pour chaque élu.

7- Informations diverses

- le marché de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre

- le concours des maisons fleuries aura lieu début juillet
- l'accueil de loisirs fonctionne cet été du 6 juillet au 7 août puis du 24 au 31 août 2020, le déroulement des camps reste en suspens
- ramassage des ordures ménagères : Maurice Tilly va prendre contact avec LCBC pour avoir des informations sachant que les rendez-vous chez les particuliers n'auront pas lieu et que la campagne d'informations se fera par courrier. La mise en place ne se fera pas avant l'automne

Dates à retenir :

- Vendredi 19 juin à 10h en mairie : commission voirie
- Mercredi 24 juin à 20h30 : commission finances
- Vendredi 26 juin à 19h : pot accueil élus et personnel
- Mercredi 8 juillet à 19h : commission finances
- Jeudi 16 juillet à 20h30 : Conseil Municipal (budgets)